



## Compte-rendu

### Comité de pilotage de l'étude sur la révision des indicateurs et seuils de gestion du bassin de l'Aume-Couture

Mercredi 9 juin 9h30 – 12h00 à Saint-Fraigne

#### Ordre du jour :

1. Présentation du bilan intermédiaire du Projet de Territoire (version provisoire)
2. Présentation du calendrier et suite à donner

1. Présentation du bilan intermédiaire du Projet de Territoire (version provisoire)

Chaque fiche action est présentée avec son état d'avancement et les indicateurs identifiés. Il est précisé qu'il s'agit d'une première présentation et donc d'un « bilan provisoire », qui sera complété suite aux remarques émises lors de la réunion et suite aux rencontres entre l'EPTB et les différents maîtres d'ouvrage.

Suite à des échanges concernant l'implication de la profession agricole sur certaines actions du Projet de Territoire, il est demandé à l'agence quelles seront les conséquences sur le financement des réserves si les autres actions n'ont pas de résultats satisfaisants. Christophe JUTAND répond que le dossier passera devant le conseil d'administration de l'agence et que la décision sera prise par cette instance. Il rappelle que le taux de 70% de financement sur le projet de réserves de substitution est conditionné par rapport au niveau d'engagement des autres actions du Projet de Territoire, et que si ce dernier n'est pas satisfaisant, cela représente un risque pour le dossier de financement des réserves

Concernant l'action 2.1., il est noté que peu de diagnostics ont été réalisés en 2019. La Chambre d'Agriculture explique qu'effectivement suite au contexte juridique (attaque de l'AUP de Cogest'eau), une décision politique avait été prise par la Chambre d'agriculture visant à se concentrer sur l'accompagnement technique direct et à « lever le pied » sur certaines actions du Projet de Territoire.

Concernant l'action 2.2., il est précisé que c'est l'application « module tour d'eau » qui n'est pas utilisée, cependant des mesures sont prises afin de limiter la pression sur la ressource, telles que des jours d'arrêt d'irrigation mis en œuvre chaque année avec des restrictions volumétriques restrictives par rapport à l'arrêté cadre incluant quelques fois des arrêts d'irrigation. L'intérêt d'avoir une présentation par l'OUGC Cogest'eau des pratiques mises en place pour la gestion conjoncturelle lors d'un prochain Comité de Territoire est souligné.

Concernant l'action 2.3., la Chambre d'Agriculture indique qu'il y a un bulletin d'information à l'échelle départementale (dont une partie aborde l'Aume-Couture) dont la communication se fait dès la période printanière. Le bulletin spécifique à l'Aume-Couture est transmis sur la période estivale mais il n'est pas exclu de communiquer plus tôt dans l'année si la conjoncture le nécessite.

La Chambre d'agriculture souligne que dans le cadre de l'action 2.4., le travail va plus loin qu'une simple étude bibliographique car les images satellites (Sentinel-2) ont été utilisées afin de calculer des indices de stress. Ce travail d'analyse doit être poursuivi. Cette action est donc « **en cours** » et il faudra l'indiquer dans le tableau de bord.



Concernant l'action 2.5., l'action a été indiquée comme « terminée » dans le sens où les propositions de seuils ont bien été présentées et validées en CLE. Cependant l'analyse des 3 années d'expérimentation (2020, 2021, 2022) pourrait conduire à une modification des seuils. Etant toujours en phase d'expérimentation, il est convenu d'inscrire cette action « **en cours** » dans le tableau de bord.

Concernant l'action 2.6., il est précisé que le recours contentieux qui a été déposé n'est pas suspensif et que par conséquent, l'action peut se poursuivre. Guillaume CHAMOULEAU interroge l'agence afin de savoir si les financements publics se maintiennent dans un cadre de contentieux juridique ou si l'agence attend la fin du contentieux. Christophe JUTAND répond qu'il n'y a pour l'instant rien d'écrit dans les délibérations concernant une impossibilité de financement en cas de contentieux en cours.

Concernant l'action 2.10., il est précisé que les MAEC Irrig 04 et Irrig 05 n'ont été ouvertes qu'un an et n'ont pas suscité de contractualisation. Afin de ne pas se méprendre dans le bilan, il est convenu de ne pas les identifier comme non réalisées mais plutôt comme « non activée ».

Concernant l'axe foncier, il est souligné que seules les acquisitions réalisées par le CEN sont comptabilisées. Hors d'autres structures sont concernées par des projets d'acquisitions, notamment le SMABACAB qui a acquis 5 hectares et qui possède une réserve foncière d'environ 11 hectares. Il est convenu d'intégrer ces chiffres dans le bilan et dans le tableau de bord, tout en restant vigilant sur le fait que la fiche initiale concernait les acquisitions du CEN et que l'objectif de 150 hectares de zones humides à restaurer ou conserver reste le même pour cette structure. Une carte sera réalisée et intégrée au rapport afin d'identifier les périmètres d'intérêt de chacune des structures.

Dans le cadre de l'axe 4, suite à des échanges sur la mise en place de haies sur le territoire, il est souligné que ces projets ne sont pas uniquement portés par Prom'Haies mais aussi par d'autres structures comme la Chambre d'agriculture. L'importance d'un travail partenarial entre les différents acteurs qui traitent de ce sujet est rappelé afin de prendre en compte les multiples intérêts de ces aménagements (aspects « biodiversité » mais aussi le lien avec la ressource en eau pour l'infiltration...).

Concernant l'action 4.3., le SMABACAB indique que les travaux au niveau de la vanne du Gué Jean Faure ne seront pas réalisés car ils n'ont pas été validés techniquement par l'OFB.

Concernant l'action 5.5. il est souligné que cette MAE n'a finalement pas été ouverte dans la Région et qu'il faut plutôt la qualifier de « sans objet » dans le tableau de bord car son état de réalisation n'était pas dépendant des acteurs du territoire.

Globalement, concernant le bilan du Projet de Territoire, suite à la présentation de l'état d'avancement du programme, il est noté que le travail sur les différentes actions reste à maintenir et amplifier afin de garantir une dynamique et des effets positifs sur le territoire.

## 2. Présentation du calendrier et suite à donner

Les prochaines échéances sont présentées, la prochaine étape étant de rencontrer les différents maîtres d'ouvrage afin de faire le point avec chacun sur le bilan intermédiaire.